

Assemblée générale ordinaire DU SAMEDI 18 JUIN 2011

Cette information tient lieu de convocation.

La prochaine Assemblée générale ordinaire de l'Association nationale des Ceméa aura lieu

le samedi 18 juin 2011, à 10h00
à l'Université Paris Descartes UFR STAPS – 1, rue Lacretelle – PARIS 15ème
Métro : Porte de Versailles (Ligne N° 12).

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association, chaque membre ayant droit à une voix. Chaque personne morale régulièrement constituée, admise comme membre de droit ou membre associé, est représentée à l'Assemblée Générale par un délégué. Les salariés de l'Association par ailleurs membres actifs participent à l'Assemblée Générale avec voix délibérative.

Les travaux du matin porteront sur le projet associatif joint à cette convocation. Des motions concernant ce projet peuvent être envoyées jusqu'au 6 juin 2011 au secrétariat général de l'Association nationale (vanessa.poirier-vincent@cemea.asso.fr). Elles seront présentées et débattues durant ces travaux du matin.

Tous les membres de l'Association sont invités à cette Assemblée Générale.
L'Association nationale prend en charge les frais de déplacement de chaque Association Territoriale pour quatre personnes dont le Président, représentant du membre de droit qu'est l'Association Territoriale, et le Directeur Territorial.

L'assemblée générale élit aussi les membres du conseil d'administration national par tiers sortant chaque année. Celui-ci est composé de 24 membres issus de deux collèges. L'un est formé par des militants présentés par des associations territoriales. Il représente les deux tiers des administrateurs. L'autre est composé de militants et de personnalités amies présentés par l'association nationale.
Cette année sept sièges seront à pourvoir par les associations territoriales et deux par l'association nationale.

L'ordre du jour sera le suivant :

09 h 15 : Accueil des participants et émargement.
10 h 00 : Ouverture - Présentation du projet associatif, des motions, débats et votes.
12 h 30 : Repas.
14 h 00 : Rapport moral - Rapport de gestion - Rapport financier - Affectation des résultats - Rapports du Commissaire aux Comptes - Vote du montant de la cotisation - Election au Conseil d'Administration.

Vous trouverez ci-dessous un pouvoir. Pensez à le renvoyer au siège de votre Association territoriale ou au siège de l'Association nationale dès lors que vous êtes à jour de votre cotisation.

Assemblée générale ordinaire SAMEDI 18 JUIN 2011

Je, soussigné(e).....
demeurant à.....
membre de l'association des Ceméa, reconnue d'utilité publique par décret du 22 juillet 1966,
donne pouvoir à :
de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire des Ceméa le 18 juin 2011 et à cet effet, prendre part à toutes les délibérations, à tous votes, signer toutes les feuilles de présence et généralement faire le nécessaire.

A, le2011

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir » :